

Veille internationale sur la culture et le commerce numérique

GOUVERNER LE COMMERCE NUMÉRIQUE MONDIAL À L'ÈRE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

**Par Dr. Antonios Vlassis (Center for International Relations Studies-CEFIR,
Université de Liège)**

Rapport d'analyse, Juillet 2020

Aujourd'hui, la pandémie mondiale de la COVID-19 révèle la place majeure de la sphère numérique dans l'économie mondiale et la nécessité d'adopter de nouvelles normes en vue de réguler différents aspects de l'économie numérique. Le rapport de juillet se penche sur six questions internationales interreliées: (i) les négociations plurilatérales sur le commerce électronique ; (ii) les efforts de la part de puissantes associations professionnelles pour promouvoir de nouvelles normes dans le commerce numérique ; (iii) la confrontation politique entre l'administration des États-Unis et plusieurs gouvernements nationaux concernant l'adoption de taxes sur les services numériques ; (iv) les négociations multilatérales sur la taxation numérique ; (v) l'accord de partenariat pour l'économie numérique entre la Nouvelle-Zélande, le Chili et Singapour, ainsi que (vi) les négociations commerciales entre les États-Unis et le Royaume-Uni.

Ces questions montrent d'abord que, dans le contexte de la récession économique due à la pandémie de la COVID-19, les gouvernements visent à adopter de nouvelles normes en matière de numérique et à appliquer des taxes et des tarifs douaniers afin de soutenir les industries nationales et de contribuer aux efforts de relance économique. Dans ce contexte, plusieurs pays promeuvent des négociations commerciales bilatérales et plurilatérales en vue de créer un environnement libre, non-discriminatoire et prévisible pour le commerce numérique ; alors que la diplomatie commerciale de l'administration Trump est mercantiliste, unilatéraliste et imprévisible, mettant en œuvre une stratégie « une menace pour tous » et suscitant de la méfiance.



Enfin, la coopération multilatérale est extrêmement fragile et les réponses politiques ont lieu à l'échelle nationale et régionale, menant à des tensions commerciales et à une fragmentation croissante de la gouvernance du commerce numérique.

Négociations plurilatérales sur le commerce électronique

En janvier 2019, lors du Forum économique mondial à Davos, l'Union européenne (UE), les États-Unis, la Chine, le Japon, le Canada et 44 autres membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont décidé d'entamer des négociations plurilatérales pour mettre en place des règles communes et internationales en matière de commerce électronique. Les cycles de négociation sont présidés par l'Australie, Singapour et le Japon.

Les participants aux négociations plurilatérales se réuniront deux fois en juillet afin d'établir un calendrier pour un texte consolidé au cours des prochains mois. Selon l'ambassadrice australienne à l'OMC, Frances Lisson, « nous avons un véritable élan et il est important de saisir cet élan [...] dans les prochains mois, nous pouvons chercher à fixer le délai pour définir le texte consolidé mais aussi la conclusion des négociations ». Aujourd'hui, les négociations incluent plus de 80 membres de l'OMC.

À la mi-juin, dans une déclaration commune, les ministres du Commerce du Groupe d'Ottawa, - un groupe axé sur la réforme de l'OMC -, ont explicitement mentionné que le contexte de la pandémie de la COVID-19 pourrait être l'opportunité d'adopter de nouvelles mesures de politique commerciale ; par conséquent, leur objectif est « d'accélérer et de prioriser » les négociations sur le commerce électronique afin de produire un texte de négociation d'ici la fin de l'année. De toute évidence, la pandémie a montré la place majeure de la sphère numérique dans l'économie mondiale, accélérant la nécessité d'établir des normes et des règles communes dans le commerce électronique. Le groupe d'Ottawa comprend le Canada, l'Australie, Singapour, l'UE, le Brésil, le Chili, le Japon, le Kenya, la Corée du Sud, la Suisse, le Mexique, la Norvège et la Nouvelle-Zélande.

Dans la même veine, début mai 2020, une note d'information de l'OMC a explicitement souligné que « la nature mondiale de la COVID-19 et son impact sur le commerce électronique pourraient encourager une coopération internationale renforcée et le développement de politiques d'achat et de fourniture en ligne ».



Tel que mentionné dans le rapport analytique de mars, les négociations portent sur tous les enjeux liés au commerce électronique, allant bien au-delà des achats en ligne. L'un des principaux défis est le degré d'ambition et d'inclusion pour le futur accord. Les États-Unis font pression pour l'établissement d'un accord ambitieux, mais, selon plusieurs analystes, les participants devraient limiter la portée de l'accord afin qu'il soit plus inclusif, en satisfaisant aussi d'autres économies-clés comme celles de la Chine ou de l'Indonésie. En outre, il y a de nombreuses questions épineuses, notamment entre les États-Unis, la Chine et l'UE, qui représentent 80 % du commerce électronique transfrontalier dans le monde.

Par ailleurs, l'Inde et l'Afrique du Sud, deux membres-clés de l'OMC, refusent de participer aux négociations sur le commerce électronique. Comme expliqué dans le rapport analytique de mars, l'un des principaux problèmes est lié au moratoire de l'OMC relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques. De puissants membres de l'OMC participant aux négociations sur le commerce électronique, comme les États-Unis, l'UE, le Japon, le Canada et le Brésil, demandent de rendre le moratoire permanent. Selon la position de l'Inde et de l'Afrique du Sud, le moratoire empêche les pays en développement d'utiliser les tarifs douaniers dans le commerce électronique afin de développer leurs secteurs numériques de la même manière que les pays développés, comme les États-Unis, ont utilisé les tarifs douaniers pour d'autres industries, telles que l'agriculture ou les secteurs de l'acier et de l'aluminium.

À cet égard, les deux pays ne participent pas aux négociations sur le commerce électronique, car l'impact principal du nouvel accord risque d'être la perte de la capacité des États d'utiliser des tarifs douaniers comme outil de politique commerciale pour soutenir des industries naissantes. Selon l'Inde et l'Afrique du Sud, « dans la configuration actuelle des politiques, des règles, de la dynamique du marché et du pouvoir des entreprises, les écarts économiques risquent d'augmenter ». Par conséquent, sans tarifs douaniers, les pays en développement perdent leur capacité de protéger les industries numériques nationales « entraînant la perte d'emplois et le dénuement » et ils seraient « plus dépendants des importations en provenance des pays développés, ce qui nuirait à leurs chances de compétitivité ».

Associations professionnelles pour de nouvelles règles commerciales en matière de numérique

Début juin, dans une lettre ouverte, 32 associations professionnelles puissantes réparties sur cinq continents ont appelé le forum du G20 à se pencher sur les questions du commerce numérique et à donner la priorité aux pratiques et normes de libre-échange, incluant la libre circulation des données, l'interdiction des droits de douane dans le commerce électronique et la négociation de normes axées sur le numérique dans les accords commerciaux. Dans la lettre ouverte, soulignant que la technologie numérique « joue un rôle fondamental dans la réponse mondiale à la pandémie et la reprise suite à celle-ci », les associations professionnelles ont réaffirmé leur engagement pour des conditions de commerce et d'investissement libres, non-discriminatoires, transparentes, prévisibles et stables. La lettre comprend au total 25 recommandations aux gouvernements du G20. Les signataires de la lettre comptent, entre autres, la Chambre de commerce des États-Unis, DIGITALEUROPE, Coalitions of Services Industries, Asia Internet Coalition, Telecommunication Industry Association.

Taxes sur les services numériques

Début juin 2020, le Bureau du représentant américain au commerce (USTR) a annoncé que son Bureau ouvrira des enquêtes en vertu de l'article 301 à la suite de taxes sur les services numériques envisagées ou mises en œuvre par 10 économies. L'administration des États-Unis affirme que ces taxes sont discriminatoires à l'égard des entreprises numériques américaines, telles qu'Amazon, Netflix, Facebook et Google et qu'elle entend riposter contre ces économies, exacerbant les tensions commerciales.

Dans le contexte du ralentissement économique dû à la pandémie de la COVID-19, les gouvernements cherchent à utiliser les taxes sur les services numériques pour contribuer aux efforts de relance économique et générer des revenus supplémentaires pour les fonds d'aide économique. Des taxes sur les services numériques sont imposées ou envisagées par l'Autriche, le Brésil, la République tchèque, l'UE, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, l'Espagne, la Turquie et le Royaume-Uni. Il est révélateur que, fin mai, la Commission européenne a proposé d'imposer une taxe numérique aux entreprises, qui pourrait rapporter près de 1,3 à 1,5 milliard USD.



En décembre dernier, l'USTR a conclu une enquête similaire sur la taxe sur les services numériques en France et il a constaté qu'elle était discriminatoire à l'égard des firmes américaines. À la suite de la menace de l'administration américaine d'imposer des droits de douane sur des marchandises françaises d'une valeur de 2,4 milliards USD, la France a décidé de retarder la perception de la taxe.

Négociations au sein de l'OCDE sur la taxation numérique

Les nombreux projets des gouvernements visant à imposer des taxes sur les services numériques et l'attitude unilatéraliste et mercantiliste de l'administration Trump ont remis en question l'avenir des négociations multilatérales vouées à établir des normes communes sur la fiscalité numérique. Les États-Unis ne participent plus aux négociations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la taxation numérique, qui incluent au total 137 participants. La raison principale est qu'un nombre important d'États membres de l'UE entendent adopter des taxes sur les entreprises numériques au-dessus d'un certain seuil de revenus, ce qui affectera notamment les firmes numériques des États-Unis, telles que Google, Netflix, Amazon, Facebook.

Les pourparlers de l'OCDE ont été basés sur deux piliers principaux: le premier portait sur de nouvelles normes fiscales permettant à un pays d'imposer des taxes sur des entreprises, même si ces dernières ne sont pas physiquement situées dans ce pays. Le deuxième pilier s'est concentré sur l'adoption d'un impôt minimum sur les entreprises pour dissuader l'évasion fiscale.

Accord de partenariat pour l'économie numérique

À la mi-juin 2020, les ministres de la Nouvelle-Zélande, du Chili et de Singapour ont signé l'accord de partenariat pour l'économie numérique (DEPA) axé uniquement sur des questions liées à l'économie numérique. Les négociations de l'accord ont commencé en mai 2019. Selon les négociateurs, cet accord vise à compléter les négociations de l'OMC sur le commerce électronique.



Sur la base du leadership et de la volonté politique de ces pays d'Asie et des Amériques, le DEPA de 63 pages pourrait générer de nouvelles normes et devenir un exemple normatif pour des accords plus larges et plus inclusifs. À noter que le Chili, Singapour et la Nouvelle-Zélande étaient trois des quatre pays à avoir initié et signé l'Accord de partenariat économique stratégique transpacifique en 2005. En 2016, 12 pays de la région du Pacifique ont signé le Partenariat transpacifique (TPP) et en 2017 le président des États-Unis Donald Trump a retiré la signature américaine du TPP.

Dans le DEPA (module 15), les signataires ont souligné que « dans cet accord rien ne doit être interprété comme empêchant l'adoption ou l'application par une partie de mesures nécessaires [...] pour soutenir les arts créatifs de valeur nationale ». Selon l'accord, les arts créatifs incluent les arts du spectacle - y compris le théâtre, la danse et la musique - les arts visuels et l'artisanat, la littérature, le cinéma et la vidéo, les arts du langage, le contenu en ligne créatif, la pratique traditionnelle indigène et l'expression culturelle contemporaine, ainsi que les médias interactifs numériques et les œuvres d'art hybrides, y compris celles qui utilisent les nouvelles technologies pour transcender les divisions distinctes des formes d'art.

Négociations commerciales entre le Royaume-Uni et les États-Unis

Entre le 5 et le 15 mai 2020, environ 200 négociateurs du Royaume-Uni et des États-Unis ont tenu le premier cycle de négociations pour un accord de libre-échange entre le Royaume-Uni et les États-Unis. Les pourparlers impliquent au total 30 groupes de négociation différents couvrant tous les aspects d'un accord commercial global. À cet égard, les négociations portent sur le commerce numérique, les télécommunications, les services publics, la propriété intellectuelle et l'investissement. Selon le document décrivant l'approche du gouvernement britannique en matière de négociations avec les États-Unis, l'un des objectifs de négociation du Royaume-Uni est de « protéger le droit de réglementer les services publics, y compris [...] les radiodiffuseurs de service public ».

Lors du deuxième cycle de négociations qui a eu lieu à la mi-juin, le représentant américain au commerce, Robert Lighthizer, a déclaré qu'un accord avec le Royaume-Uni est peu probable avant l'élection présidentielle américaine de novembre. L'un des problèmes épineux est la taxe sur les services numériques imposée par le gouvernement britannique.

Sources :

- Sebastian Santander and Antonios Vlassis (2020), "EU in Global Affairs: Constrained Ambition in an Unpredictable World?", *European Foreign Affairs Review*, 25(1), 5-22. [Lien](#).
- June 2020 Statement of the Ottawa Group: Focusing Action on Covid-19, [Lien](#).
- WTO, E-Commerce, Trade and the COVID-19 Pandemic, Information Note, 4 mai 2020, [Lien](#).
- Digital Economy Partnership Agreement (DEPA), [Lien](#).
- 2020 G20 Recommendations for Promoting Innovation, Digital Technologies and Trade, [Lien](#).
- The UK's approach to trade negotiations with the US, [Lien](#).
- WTO members will meet twice in July to discuss e-commerce, *Inside US Trade*, 19 juin 2020, [Lien](#).
- Before US walked out, OECD talks were focused on American tech giants, *Inside US Trade*, 19 juin 2020, [Lien](#).
- EU eyes digital tax for revenue in proposed bulked-up budget to address crisis, *Inside US Trade*, 27 mai 2020, [Lien](#).
- India, South Africa: WTO e-commerce moratorium restricts tariff revenue, industrialization, *Inside US Trade*, 13 mars 2020, [Lien](#).
- US upends global digital tax plans after pulling out of talks with Europe, *Financial Times*, 17 juin 2020, [Lien](#).
- US Withdraws from Global Digital Tax Talks, *The New York Times*, 18 juin 2020, [Lien](#).

DIRECTION

Gilbert Gagné, chercheur au CEIM et directeur du Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC).

RÉDACTION

Antonios Vlassis, maître de conférences et chercheur, Center for International Relations Studies (CEFIR)-Université de Liège, membre au CEIM.

Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM)

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est, Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-1560, Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA. Téléphone : 514 987-3000, poste 3910 / Courriel: ceim@uqam.ca / Site web: www.ceim.uqam.ca

Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC)

33 rue Milton, bureau 500, Montréal (Québec), H2X 1V1, CANADA. Téléphone : 514 277-27666 / Courriel : coalition@cdc-ccd.org / Site web : www.ficdc.org

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette note analytique demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle.



FICDC
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES COALITIONS
POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE